

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 septembre 2020

INCLUSION DANS L'EMPLOI PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE - (N° 3109)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° AS388

présenté par
Mme Verdier-Jouclas, rapporteure
à l'amendement n° AS|217 de M. Dufrègne

ARTICLE 4

Au deuxième alinéa, substituer au mot :

« prioriser »

le mot :

« privilégier ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel.